

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|-------------------------------|-------------|---------|
| Afférent au conseil municipal | En Exercice | Votants |
| 15 | 15 | 12 |

Séance du 10 juin 2024

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 31 mai 2024 |

| Date de la séance |
|-------------------|
| 10 juin 2024 |

N°2024_06_03

Demande de l'association « Les Jeun's » pour la location à titre gracieux de la salle polyvalente

L'an deux mille vingt-quatre et le dix juin à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine MALAÏSÉ (Maire).

Présents : Catherine MALAÏSÉ, Claude LÉVÊQUE, Jocelyne LARUE, Chantal WAGNER, Benjamin WAQUELIN, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Benoît LEBON, Jean-Michel BOSTYN, Audrey POTAUFEUX, Jean-Noël GODIN

Absents ayant donné procuration : Brigitte GODART par Chantal WAGNER

Absents excusés : Frédéric LEFEVRE

Absents : Damien GOULARD, Justine MARCY-CHINCHILLA

Secrétaire de séance : Chantal WAGNER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

VU la délibération n° 2020-07-02 en date du 28 juillet 2020 relative à la modification du règlement intérieur de la salle polyvalente,

VU la délibération n° 2022-10-06 en date du 24 octobre 2022 relative à la modification des tarifs de location de la salle polyvalente,

CONSIDÉRANT la demande de Madame Nelly LEFEVRE, Présidente de l'association « Les Jeun's », du 11 mai 2024, demandant à bénéficier gratuitement de la salle polyvalente le samedi 1^{er} juin 2024 pour organiser un évènement dénommé « Fête de l'été », ouvert à tous,

CONSIDÉRANT qu'il est possible de mettre gratuitement une salle à disposition d'associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général,

CONSIDÉRANT que cet évènement était ouvert gratuitement aux habitants de la commune,

CONSIDÉRANT l'avis du Maire et des adjoints en date du 27 mai 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE

- que la location de la salle polyvalente le 1^{er} juin 2024 par l'association « Les Jeun's » sera exceptionnellement à titre gratuit compte tenu de l'organisation de l'évènement dénommé « Fête de l'été », ouvert à tous.

Le Maire,
Catherine MALAÏSÉ

| |
|---|
| AGEDI Dépôt Sous Préfecture de REIMS |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/06/2024 051-215104159-20240610-2024_06_03-DE |



| |
|---|
| AGEDI Dépôt Sous Préfecture de REIMS |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/06/2024 051-215104159-20240610-2024_06_03-DE |